

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317397

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

**OBJET : Aide au démarrage dans le cadre de l'insertion par l'activité économique :
convention avec l'association d'insertion par l'activité économique et solidaire (AIAES-
ADDAP 13).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport est formulée par une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE). Elle relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur.

Il s'agit une demande d'aide au démarrage d'une action d'accompagnement socioprofessionnel portée par l'association insertion par l'activité économique et solidaire (AIAES-ADDAP 13) dans le cadre d'un atelier chantier d'insertion (ACI).

Les conditions d'attribution de cette aide, accordée à chaque nouvelle création de structure d'insertion par l'activité économique (IAE) ou d'action d'insertion IAE, sont les suivantes :

- un cofinancement est établi à hauteur de 50 % maximum du montant total des investissements et dépenses (achats ou locations) de matériels, matériaux, outillages, tenues de travail nécessaires à la réalisation du chantier. L'aide est plafonnée à 8 000 € pour les ACI accueillant de trois à cinq bénéficiaires du RSA (BRSA) et à 16 000 € pour les ACI accueillant un minimum de six BRSA ;
- à titre exceptionnel, la demande de financement pourra être renouvelée pour toute acquisition ou location complémentaire d'outillage, de matériel, de matériaux ou de vêture. L'opportunité et le montant de cette aide seront appréciés au cas par cas. De plus, le montant cumulé des aides au démarrage pour un même chantier ne pourra excéder les plafonds susmentionnés.

Ce rapport concerne le financement de l'aide au démarrage du chantier d'insertion décrit en détail dans le tableau annexé, pour un total de 8 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL